

Les conseils de prud'hommes se remplissent à nouveau

Après des années de reflux, le nombre de salariés qui saisissent les prud'hommes, suite à un conflit avec leur employeur, augmente à nouveau. Ce rebond, amorcé en 2023, s'est encore confirmé l'an dernier.



Le nombre de saisine devant les conseils de prud'hommes a augmenté de 30% en 3 ans. (MATHISWORKS / DIGITAL VISION VECTORS / GETTY IMAGES)

Les nouvelles affaires portées devant les conseils des prud'hommes ont progressé de 11 %, l'an dernier, selon les [statistiques\(Nouvelle fenêtre\)](#) du ministère de la Justice. Près de 132.000 salariés ont demandé à cette juridiction de trancher un litige avec leur employeur, en lien avec leur contrat de travail.

Cette tendance à la hausse s'observe depuis 3 ans maintenant, avec déjà 9 % d'augmentation en 2024, et 8 % l'année précédente. C'est une inflexion importante, car auparavant, le nombre de saisines reflueait régulièrement, en raison, notamment du succès de la rupture conventionnelle, qui permet à un salarié en CDI et à son patron de se séparer d'un commun accord.

Il faut rappeler qu'au moment de la création de ce dispositif, plus de 200.000 salariés saisissaient les prud'hommes. Quant au barème Macron, s'il a plafonné les indemnités, il n'a visiblement pas dissuadé les salariés d'aller en justice, même si le temps de traitement est relativement long.

Le vice de consentement, source de contestation de la rupture conventionnelle

La hausse du contentieux du travail peut s'expliquer par le contexte économique dégradé. Les plans sociaux et les défaillances d'entreprises augmentent ces dernières années, et le climat social est plus tendu.

D'autres explications éclairent les zones de friction entre salariés et employeurs, selon le cabinet [Voltaire Avocats](#). Si la rupture conventionnelle permet, en théorie, d'éviter le contentieux, en pratique, cela n'est pas toujours le cas. *"De plus en plus de salariés contestent aux prud'hommes la rupture conventionnelle qu'ils ont*

préalablement acceptée", souligne le cabinet, estimant que leur employeur leur a forcé la main.

Les contentieux concernant les atteintes aux libertés individuelles progressent également, selon François Hubert, du cabinet Voltaire Avocats, notamment en matière de liberté d'expression. Tout comme les litiges en lien avec les risques psychosociaux et les plaintes pour harcèlement moral. Les [conflits autour du télétravail\(Nouvelle fenêtre\)](#) et du contrôle du travail font également partie des nouvelles causes de contentieux qui alimentent la hausse des saisines devant les prud'hommes.

Les cadres plus nombreux à faire valoir leurs droits

Aux prud'hommes, il existe une section qui juge uniquement les litiges des cadres. En 2004, cette section représentait 16 % des saisines. Aujourd'hui, c'est 27 %.

Cela progression s'explique notamment par la contestation des forfaits jours, un type de contrat qui décompte le temps de travail des cadres en nombre de jours sur l'année, et non en nombre d'heures sur la semaine.

Autre information à retenir : les demandes d'[apprentissage\(Nouvelle fenêtre\)](#) augmentent sensiblement. 110 ont saisi les prud'hommes l'an dernier, contre 73 en 2021.